



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 081-200034056-20241217-D2024_134-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - LAROCHE - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - PINEL (Suppléant) - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD.

N° 2024/134

**Objet : Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
préalablement au vote du budget 2025**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2024.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites aux Budgets primitifs 2025 (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») s'élève respectivement à :

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 081-200034056-20241217-D2024_134-DE



Budget Principal

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS DM 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
20	132 000 €		132 000 €	33 000 €
21	148 975.64 €		148 975.64 €	37 000 €
23	1 655 402.71 €		1 655 402.71 €	400 000 €

Budget Aquaval

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS DM 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	312 999.82 €		312 999.82 €	12 000 €

Budget Crèches

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS DM 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	26 944.91 €	- 10 000 €	16 944.91 €	2 200 €

Budget ALSH

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS DM 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	11 357.64 €	- 6 000 €	5 357.64 €	1 000 €

Budget Voirie

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS DM 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	26 533.33 €		26 533.33 €	6 600 €
23	415 000 €		415 000 €	103 000 €

Budget OM

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS DM 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	440 291.78 €		440 291.78 €	110 000 €

Budget Office de Tourisme

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS OT 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	48 410.33 €	8032.20 €	56 442.53 €	5 000 €
23	40 000 €		40 000 €	5 000 €

Budget Energies Renouvelables

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2024	CREDITS OUVERTS DM 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
23	1 000 000 €		1 000 000 €	25 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2025 correspondants, les dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs de l'exercice 2025 lors de son adoption.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Gilbert VERNHES



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.